

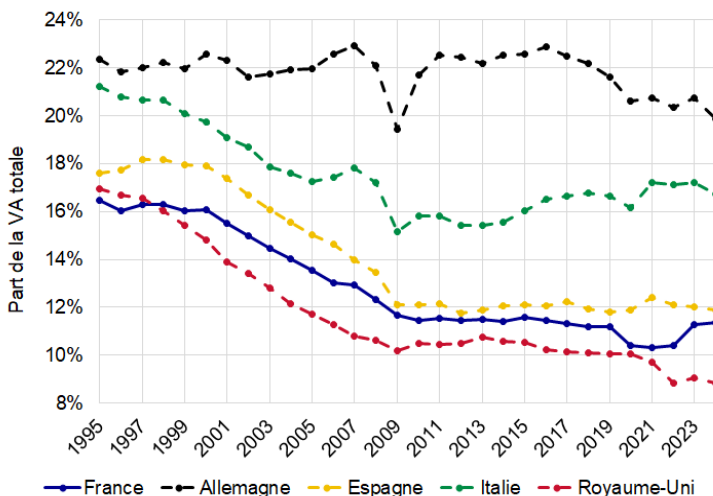


La réindustrialisation face aux impératifs de compétitivité, de décarbonation et de souveraineté

Raphaël LAFROGNE-JOUSSIER, Youssef SALIB

- Le poids de l'industrie manufacturière dans l'activité a fortement reculé en France entre 2000 et 2010, avant une période de relative stabilité, comme dans la plupart des principales économies européennes (cf. Graphique). Sur la période 2000-2010, 720 000 emplois manufacturiers ont disparu et la part du secteur dans la valeur ajoutée française a chuté de 16,1 % à 11,4 %, niveau qu'elle a encore en 2024. Toutefois, la période récente a été marquée par une nouvelle dynamique : entre 2019 et 2024, l'emploi manufacturier a crû de 3 %.
- Cette évolution sur longue période reflète à la fois des facteurs structurels – croissance de la productivité et externalisation croissante des services par l'industrie, augmentation du niveau de vie accroissant la demande de services – et une perte de compétitivité : la part de la France dans les exportations mondiales de biens manufacturés atteint 3,3 % en 2024, contre 6,0 % en 1995.
- Certains secteurs de l'industrie manufacturière jouent un rôle essentiel dans l'innovation, la transition écologique, ou pour la souveraineté nationale. Dans un cadre budgétaire contraint, un soutien ciblé à ces secteurs peut être efficace, tant que ce ciblage prend également en compte leurs perspectives de croissance et leur potentiel de compétitivité.
- En France, le plan France 2030 est le principal vecteur de soutien sectoriel à des projets industriels, sous forme de subventions, avances remboursables ou fonds propres. La commande publique peut en outre, dans certains secteurs, contribuer à augmenter la demande adressée à une filière ; la mobilisation de ce levier peut passer par la mise en œuvre d'une préférence européenne.
- Ces soutiens ne sauraient à eux seuls conduire à une réindustrialisation pérenne du pays : améliorer les conditions cadres (simplifications réglementaires, bon niveau de formation de la main d'œuvre, fiscalité attractive) demeure crucial pour le succès d'une politique de réindustrialisation.

Part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée en France et dans les principales économies européennes



Source : OCDE, comptes annuels.

Note : Valeur ajoutée en prix courants. Les données relatives à l'année 2024 ne sont pas définitives.

1. Après un fort recul, le poids de l'industrie manufacturière dans l'économie française s'est stabilisé

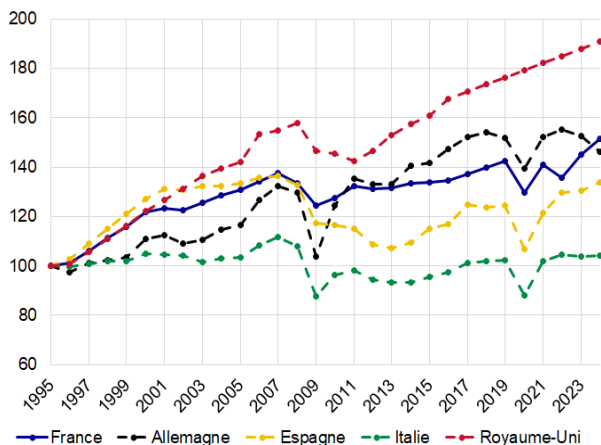
1.1 Le poids de l'industrie manufacturière en France a diminué entre 2000 et 2010

Entre 2000 et 2010, le poids de l'industrie dans la valeur ajoutée (VA) a fortement diminué, s'établissant à 11,4 % en 2010, un recul de 4,7 points de pourcentage. Dans le même temps, 720 000 emplois ont disparu dans le secteur, qui est passé de 13,7 % de l'emploi total en France en 2000, à 10,3 % en 2010. Ce n'est pas un phénomène propre à l'économie française : l'Espagne (-5,8 points de pourcentage de la VA manufacturière dans le PIB entre 2000 et 2010, 660 000 emplois) et le Royaume-Uni (-4,3 points, 1 270 000 emplois perdus) ont connu des chutes

similaires. L'Allemagne a en revanche maintenu la part élevée de son industrie dans sa VA durant cette période (22,6 % en 2000 contre 21,7 % en 2010).

L'industrie manufacturière n'a pas pour autant moins produit. La VA de l'industrie manufacturière en volume (corrigée des changements de prix) a légèrement augmenté en France entre 2000 et 2010 (+4 %), et a même franchement crû au Royaume-Uni (19 % ; cf. Graphique 1). Cette augmentation de la production souligne l'importance de mobiliser un faisceau d'indicateurs pour rendre compte des différentes facettes des dynamiques industrielles (voir Encadré).

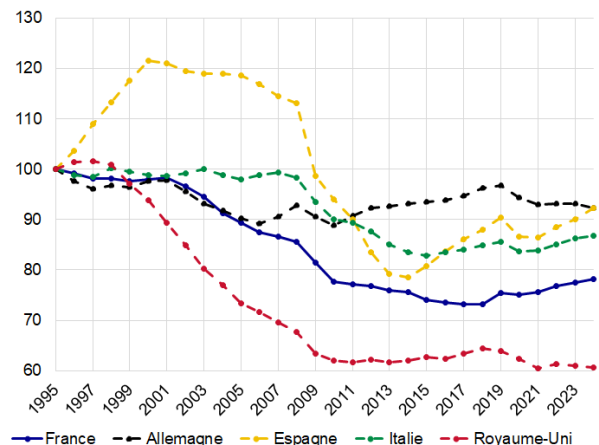
Graphique 1 : Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en volume



Source : OCDE, Comptes nationaux annuels.

Note : Valeur ajoutée brute en volumes chaînés. En euros et livres de 2020, la base 100 vaut 165 Md€ en France, 459 Md€ en Allemagne, 274 Md€ en Italie, 115 Md€ en Espagne et 113 Md£ au Royaume-Uni. Les données relatives à l'année 2024 ne sont pas définitives.

Graphique 2 : Emploi dans l'industrie manufacturière



Source : OCDE, Comptes nationaux annuels.

Note : La base 100 vaut 3,6 millions en France, 8 en Allemagne, 4,5 en Italie, 2,4 en Espagne et 4 au Royaume-Uni. Les données relatives à l'année 2024 ne sont pas définitives.

1.2 La chute a été endiguée sur la décennie suivante

Entre 2010 et 2019, la part manufacturière de la valeur ajoutée est restée stable en France (de 11,4 à 11,2 %), une stabilisation partagée avec les principales économies européennes. En Italie, cette part augmente légèrement à partir de la moitié de la décennie, mais cette remontée est en partie due à la faible croissance du reste de l'économie ; de fait, la VA en volume augmente peu.

Sur la même période, la valeur ajoutée manufacturière poursuit son augmentation, en particulier en Allemagne (+22 % de valeur ajoutée en volume), au Royaume-Uni (+18 %) et dans une moindre mesure en France (+12 %). En Espagne et en Italie, la valeur ajoutée en volume a toutefois chuté temporairement au début des années 2010, en lien avec les récessions que ces pays ont connu à ce moment-là.

Durant cette période, l'emploi manufacturier a d'abord baissé en France, puis a retrouvé en 2019 son niveau de 2010, alors qu'il a augmenté en Allemagne sur la période (+9 %, cf. Graphique 2). La stagnation de l'emploi en France malgré une augmentation de la valeur ajoutée en volume implique des gains de productivité, qui eux-mêmes suggèrent, entre autres, une progression de l'automatisation.

1.3 Entre 2019 et 2024, malgré les crises successives, l'industrie a trouvé une dynamique positive

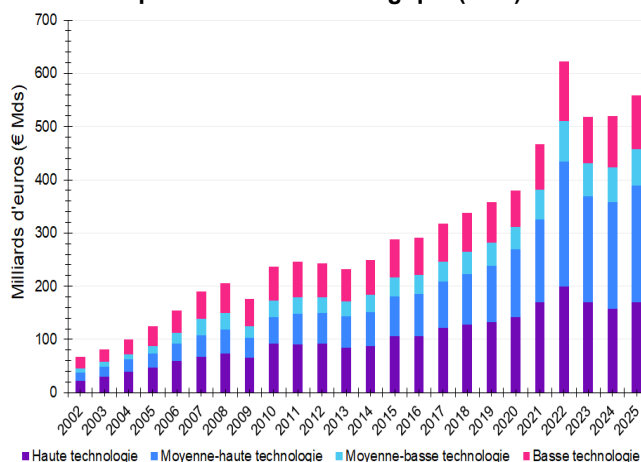
Entre 2019 et 2024, en France, l'emploi manufacturier et la VA manufacturière en volume ont crû de respectivement 3 % et 6 %. Les industries manufacturières des autres principales économies européennes ont connu à partir de 2019 des trajectoires variées – recul en Allemagne, croissance en Espagne, légère croissance en Italie – en miroir notamment de leur exposition aux chocs exogènes qui, depuis 2020, ont mis en lumière et aggravé les vulnérabilités de l'industrie européenne liées à ses dépendances d'approvisionnement. La crise énergétique de 2022-2023 a notamment illustré l'impact d'une hausse durable des prix de l'énergie sur l'activité des secteurs les plus intensifs en énergie. L'ampleur et la durée de ce choc ont fragilisé durablement ces filières, dont la production en France et en Allemagne n'a pas toujours retrouvé son niveau de 2019¹.

Le recensement des créations et extensions de sites industriels² montre un certain dynamisme du secteur en 2022 et 2023 avant un ralentissement en 2024 et 2025. 151 ouvertures d'usines et 139 extensions significatives de sites ont en effet été recensées en 2022, bien davantage que le nombre de fermetures et réductions significatives, pour un solde net de 176³ ; ce solde était de 189 en 2023, 88 en 2024 et 19 en 2025.

Certaines filières industrielles françaises se trouvent exposées à une intensification de la concurrence des

entreprises chinoises. Les exportations chinoises sont en effet de plus en plus portées par des produits technologiques, comme le montre l'augmentation importante des exportations de moyenne-haute technologie (automobile notamment) depuis la Chine vers l'UE depuis 2020 (cf. Graphique 3). Les subventions élevées de la Chine aux entreprises de ces secteurs industriels⁴ expliquent en partie la croissance des exportations⁵. Si la Chine exerce une concurrence forte sur l'industrie française, celle-ci est encore plus marquée sur l'industrie allemande. Les trois secteurs pour lesquels la part de la Chine dans les exportations mondiales a le plus progressé entre 2019 et 2024 (l'automobile, les équipements électriques et les machines-outils⁶) correspondent à des biens sur lesquels l'Allemagne est historiquement spécialisée⁷. Cette dynamique a en outre pu être amplifiée par les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, en particulier les droits de douane imposés par les États-Unis, dont l'un des effets indirects aurait été de réorienter une partie des exportations chinoises vers d'autres débouchés, au premier rang desquels l'UE⁸.

Graphique 3 : Répartition des exportations manufacturières chinoises vers l'UE (2001-2025) par intensité technologique (Md€)



Source : Eurostat pour les données de commerce extérieur (Comext), la taxonomie d'intensité technologique (NACE Rév. 2) et la table de concordance NACE Rév. 2 – SH 2022 ; Division de statistique des Nations Unies (UNSD) pour la correspondance entre révisions SH ; calculs DG Trésor.

- (1) C'est le cas principalement des industries de production du bois et papier, du caoutchouc et plastique, de la fabrication de machines, de la métallurgie et la fabrication de produits métalliques et de la chimie.
- (2) Direction Générale des Entreprises (2024), « Où en est la réindustrialisation de la France ? », *Les Thémas de la DGE*, n° 20.
- (3) Baromètre industriel de l'État, mars 2026.
- (4) En 2024, les subventions publiques accordées en Chine aux entreprises des 15 plus grands secteurs industriels représentaient 3 % de leur revenu annuel, contre 0,5 % dans les pays européens de l'OCDE. Voir *OECD MAGIC Database of Industrial Subsidies*, Juin 2026.
- (5) Rotunno L. *et al.* (2026), "Industrial Policy and Trade Tensions in Strategic Sectors", *IMF Working Paper*, No. 2026/155.
- (6) La part de marché de la Chine au niveau mondial sur ces biens a augmenté de 6,2, 4,8 et 4,7 points de pourcentage, respectivement.
- (7) Les exportations de ces biens constituaient 41 % des exportations manufacturières de l'Allemagne en 2019, contre 24 % pour la France.
- (8) Emlinger C. *et al.* (2026), "EU under pressure? Exploring Chinese trade deflection", *Paris Report 4 : The New Global Imbalances*, CEPR.

2. Le recul relatif de l'industrie manufacturière est multifactoriel et a eu des conséquences sur la croissance, l'environnement et la souveraineté française

2.1 La baisse du poids de l'industrie manufacturière provient en partie de facteurs statistiques ou structurels...

La baisse du poids de l'industrie est en grande partie expliquée par des raisons statistiques. Les forts gains de productivité réalisés en France entre 2000 et 2010 (cf. Section 1) ont réduit le prix des biens manufacturés : le prix de la VA industrielle⁹ a ainsi diminué de 7 % sur cette période, quand celui de l'ensemble de l'économie augmentait, sur la même période, de 29 %¹⁰. Cette baisse des prix, très forte relativement au reste de l'économie, explique en partie la diminution du poids de l'industrie à prix courants malgré la hausse de la production¹¹ (cf. Graphique 1). Ces gains de productivité se traduisent aussi par une chute de l'emploi manufacturier entre 2000 et 2010 en Allemagne (–9 %), et davantage en France (–21 %) et au Royaume-Uni (–34 %).

L'externalisation croissante des activités de services vers des entreprises spécialisées (cf. Encadré 1) a également pu conduire à un transfert de valeur vers le secteur des services, réduisant le poids relatif de l'industrie manufacturière¹².

Des raisons comptables peuvent également expliquer une partie des écarts de niveau entre pays de l'UE. En France, la VA de l'industrie manufacturière est mesurée en additionnant la VA de l'activité manufacturière de chaque entreprise, alors qu'en Allemagne et dans la plupart des pays européens, elle additionne toute la VA des entreprises dont l'activité principale est manufacturière. Ainsi, les activités de services (commerce, recherche, etc.) menées dans ces entreprises concourent à la valeur ajoutée manufacturière. En utilisant la méthodologie française, le poids de l'industrie en Allemagne passe de 21 à 17 % pour l'année 2020, réduisant de près de moitié l'écart avec la France (qui a un poids de 11 %).

Au-delà de ces explications statistiques, l'augmentation du niveau de vie peut expliquer en partie la croissance plus rapide du secteur des services. En effet, à l'augmentation du niveau de vie est généralement associée une baisse de la part des biens manufacturés dans les dépenses de consommation, relation connue sous le nom de loi d'Engel, et vérifiée empiriquement¹³. En France, le profil de la part de la consommation des ménages dévolue aux biens manufacturés, passée de 44 % en 1995 à 40 % en 2010 et stable entre 2010 et 2020, ressemble à celui de la part de l'industrie manufacturière dans la VA¹⁴.

Encadré 1 : Mesurer le poids de l'industrie

L'indicateur usuellement utilisé pour commenter l'évolution de l'industrie est la part de la valeur ajoutée qu'elle représente. Si elle constitue une mesure du niveau d'industrialisation, elle ne saurait toutefois en être l'unique, notamment parce qu'elle comporte plusieurs limites.

La baisse du poids de l'industrie peut par exemple s'accompagner d'une activité manufacturière dynamique. Cette déconnexion s'explique en partie par des gains de productivité plus élevés dans l'industrie, qui induisent une baisse des prix des produits industriels^a relativement au reste de la production, voire dans l'absolu. Le niveau de la VA manufacturière corrigée des prix (en volume) constitue alors un indicateur complémentaire^b.

a. Conseil national de productivité (2019), « Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ? ».

b. En période de forte inflation, un effet prix peut ponctuellement jouer dans le sens inverse : la hausse observée de la part manufacturière de la VA en France en 2023 (de 10,4 à 11,3 %) ne s'explique pas uniquement par une augmentation des volumes, qui est de 3 % entre 2021 et 2023, mais surtout par l'augmentation des prix de la VA manufacturière de 22 %, contre 9 % pour l'économie dans son ensemble.

(9) Le prix de la VA désigne le ratio entre la VA nominale, c'est-à-dire calculée avec les prix courants, et la valeur ajoutée réelle, c'est-à-dire calculée avec les prix d'une année de référence. Le prix de la VA diminue lorsque les prix diminuent en moyenne.

(10) Insee, Comptes de la Nation en base 2020.

(11) La VA manufacturière française a progressé de 4 %, de 201 Md€ à 210 Md€ en euros constant de 2020, toujours de 2000 à 2010.

(12) Le transfert d'emploi associé à cette externalisation rendrait ainsi compte d'environ 25 % des pertes d'emplois de l'industrie observées entre 1980 et 2007 en France. Voir Demmou L. (2010), « La désindustrialisation en France », *Document de Travail de la DG Trésor*, n° 2010/01.

(13) Voir Comin D., Lashkari D. et Mestieri M. (2021), "Structural Change with Long-Run Income and Price Effects", *Econometrica*.

(14) La déformation de la structure de consommation des ménages en faveur des services expliquerait ainsi 39 % du recul de la part manufacturière dans le PIB entre 1975 et 2015. Voir Kalantzis Y. et Thubin C. (2017), « Les causes de la désindustrialisation en France », *Billet de la Banque de France*, n° 37.

Une baisse de la part de l'industrie peut aussi s'expliquer par le déplacement de la frontière entre industrie et services, sous l'effet de l'externalisation des activités de services, qui conduit à intégrer dans les consommations intermédiaires de l'industrie des services auparavant comptabilisés dans la VA industrielle (R&D, logiciels, etc.). La VA et l'emploi correspondants à ces activités peuvent alors être comptabilisés dans les services, même s'ils contribuent à l'activité industrielle. Le suivi de l'emploi dans les métiers de nature industrielle (et non dans les entreprises industrielles) offrirait ainsi un indicateur complémentaire indépendant des frontières statistiques entre industrie et services^c.

Comme indiqué *supra*, le traitement de ces difficultés méthodologiques de comptabilisation de la valeur ajoutée manufacturière varie entre pays^d. Par exemple, dans les « tableaux des ressources et des emplois », couramment utilisés pour calculer la part de l'industrie dans la VA, la valeur ajoutée est attribuée à l'activité principale de l'entreprise en Allemagne, même si celle-ci a d'autres activités ; en France, les activités d'une même entreprise dans différentes branches sont comptabilisées séparément.

- c. Voir Direction Générale des Entreprises (2024), « Où en est la réindustrialisation de la France ? », *Les Thémas de la DGE*, n° 20. Cette statistique n'est pas produite de manière régulière et ni avec une méthodologie commune permettant une comparaison internationale.
- d. Par exemple, dans les « tableaux des ressources et des emplois », couramment utilisés pour calculer la part de l'industrie dans la VA, la valeur ajoutée est attribuée à l'activité principale de l'entreprise en Allemagne, même si celle-ci a d'autres activités ; en France, les activités d'une même entreprise dans différentes branches sont comptabilisées séparément.

2.2 ... mais qui n'éclipsent pas la perte de compétitivité de l'industrie française

Toutefois, ces facteurs structurels ne sauraient à eux seuls expliquer la baisse du poids de l'industrie manufacturière en France. L'évolution des exportations depuis 30 ans montre en effet une dégradation importante de la compétitivité de l'industrie. Entre 1995 et 2024, les exportations mondiales du secteur manufacturier¹⁵ ont progressé de 4,9 % par an, contre 2,7 % pour la France. La part de marché de la France a ainsi baissé de 6,0 % à 3,3 % (–46 %), et particulièrement entre 2000 et 2010, passant de 5,4 % à 4,3 % du marché mondial (soit –21 %). Elle a peu évolué jusqu'en 2019 où elle s'établissait encore à 3,7 %¹⁶.

Si une part de l'évolution entre 1995 et 2024 reflète l'intégration de la Chine au commerce mondial, les exportations des pays comparables ont mieux résisté¹⁷. D'un point de vue sectoriel, 7 secteurs manufacturiers sur 14¹⁸ en France ont connu un recul de plus de 50 % de leurs parts de marché sur cette période, contre deux secteurs en Italie, un seul secteur en Allemagne et aucun en Espagne¹⁹. Cependant, les secteurs dans

lesquels la France est spécialisée – textile et habillement, matériels de transports (hors automobile) – ont connu des baisses plus limitées. Cette baisse de part de marché se traduit par une spécialisation sectorielle française aujourd'hui limitée à quelques secteurs, comme les matériels de transport autres que l'automobile, dont la production a doublé depuis 1995²⁰, la pharmacie, dont la production a triplé, l'industrie de luxe du textile, dont le dynamisme explique l'augmentation de la production de textile et habillement depuis 2019 (+10 %) ou encore les parfums et cosmétiques.

Jusqu'en 2008, la hausse du coût du travail en France (+29 % par rapport à 1999, +32 % en Italie, et en +42 % en Espagne), a pu participer aux pertes de compétitivité, notamment par rapport à la politique de modération salariale allemande (seulement +11 % sur la même période)²¹. L'introduction du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en 2013, ainsi que du Pacte de responsabilité et de solidarité en 2015 ont contribué à modérer le coût du travail en France, qui s'établit en 2025 à 47,7 € par heure dans l'industrie, plus bas qu'en l'Allemagne (49,8 €/h), mais plus élevé qu'en Italie (33 €/h), en Espagne (28,7 €/h) ou que

(15) Incluant l'agroalimentaire. Les chiffres qui suivent sont calculés à partir de la base BACI.

(16) Pour la comparabilité, l'évolution peut être exprimée en pertes annualisées de part de marchés : –2,3 % par an entre 1995 et 2000, –2,3 % par an entre 2000 et 2010, –1,6 % par an entre 2010 et 2019, –2,4 % par an entre 2019 et 2024.

(17) Sur le périmètre UE-15 (Royaume-Uni inclus) la part de marché mondiale à l'export baisse de 40,1 % à 26,6 % (–33,8 %).

(18) Parmi les 14 secteurs manufacturiers de la nomenclature agrégée (version IPI) : Produits pharmaceutiques ; produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers ; équipements électriques et ménagers ; produits de la construction automobile ; produits informatiques, électroniques et optiques ; produits métallurgiques et métalliques ; produits pétroliers raffinés et coke.

(19) Et une médiane de 3 secteurs par pays pour l'UE-15.

(20) Insee (2026), « *Indice de la production industrielle* ».

(21) Emlinger C., Jean S. et Vicard V. (2019), « *L'étonnante atonie des exportations françaises : retour sur la compétitivité et ses déterminants* », CEPII Policy Brief, n° 24.

dans la zone euro en moyenne (35,2 €/h)²². La fiscalité sur le travail reste élevée, le salaire net après impôt ne constituant que 53 % du coût total du travail contre 65 % en moyenne dans l'OCDE en 2025²³.

Malgré ces efforts concernant le coût horaire du travail et des coûts de l'énergie français compétitifs par rapport au reste de l'UE²⁴, la France n'a pas réussi à rattraper les exportations perdues par rapport à l'Allemagne dans les années 2000²⁵. Cela peut s'expliquer par le caractère difficilement réversible des délocalisations de multinationales²⁶ ou par une faible transmission vers les prix d'exportations des allègements sur le coût du travail. Surtout, cela pourrait traduire une faiblesse structurelle de l'industrie française sur les facteurs hors-prix (hors filières d'excellence de l'industrie française comme la défense, l'aéronautique, le nucléaire, ou le luxe), comme le positionnement en gamme ou la qualité des produits, suggérant notamment une place insuffisante dans l'industrie française des secteurs innovants et à forte valeur ajoutée technologique.

2.3 La production de l'industrie a un effet d'entraînement économique, mais aussi des implications en termes de souveraineté et d'environnement

La baisse du poids de l'industrie n'est pas sans conséquences sur l'économie. Tout d'abord, les secteurs industriels sont parmi les plus intensifs en recherche et développement (R&D)²⁷, qui en retour favorise l'innovation, principal moteur de la croissance. Une moindre croissance de l'activité industrielle peut ainsi ralentir l'innovation et limiter d'éventuels gains de productivité. Néanmoins, il ne semble pas y avoir de relation systémique entre capacité à innover et part de

l'industrie dans l'économie. L'essor d'un autre secteur fortement intensif en R&D et générateur de croissance peut en effet pallier une baisse d'activité industrielle, comme cela a été le cas aux États-Unis depuis les années 1990 avec le secteur du numérique²⁸.

Le recul relatif de l'industrie a également pu provoquer d'importantes pertes d'emploi, notamment par l'effet d'entraînement qu'elle engendre dans les autres secteurs économiques²⁹. L'industrie étant en outre davantage pourvoyeuse de postes en dehors des villes³⁰, la baisse de l'emploi industriel a alimenté une fracture territoriale entre les centres urbains et le reste de la France³¹.

Le bilan environnemental lié à l'industrie est nuancé. Les émissions de l'industrie française baissent depuis 2000 malgré l'augmentation de sa valeur ajoutée, grâce à une production moins carbonée. L'intensité carbone agrégée de l'industrie française est en effet significativement plus faible que la moyenne mondiale³². Cependant, durant les années 2000, les émissions importées ont augmenté en lien avec la désindustrialisation rapide³³. Si la littérature économique n'attribue pas aux politiques climatiques le recul du poids de l'industrie, qui s'est produit durant une période où le prix du carbone était nul puis faible³⁴, la hausse significative du prix du carbone depuis 2010 et la baisse attendue des quotas gratuits – alloués aux secteurs industriels les plus exposés aux fuites de carbone – pourrait pénaliser l'industrie européenne. En réponse, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) applique ce prix à certaines importations les plus à risque de fuites de carbone, ce qui valorise aussi les productions peu émettrices. Un mécanisme robuste – qui traiterait notamment les

(22) Eurostat, Niveaux du coût de la main d'œuvre par activité de la NACE Rév. 2.

(23) OCDE (2026), « Les impôts sur les salaires 2026 : La progressivité de l'imposition des revenus du travail dans les pays de l'OCDE », Éditions OCDE, Paris.

(24) Mini C. et Bordigoni M. (2022), « L'industrie face aux prix de l'énergie. Les marchés européens sont-ils en défaut ? », *Les Notes de La Fabrique*, Paris, Presses des Mines.

(25) L'Horty Y., Martin P. et Mayer T. (2019), « Baisse de charges : stop ou encore ? », *Notes du Conseil d'analyse économique*, n° 49.

(26) Vicard V. (2020), « Réindustrialisation et gouvernance des entreprises multinationales », CEPII, *Policy Brief*, n° 35.

(27) Par exemple, la R&D représente 30 % de la VA dans l'aéronautique et le spatial, et dans le secteur pharmaceutique. Voir Galindo-Rueda F. et Verger F. (2016), « OECD Taxonomy of Economic Activities Based on R&D Intensity », OECD Science, Technology and Industry Working Papers.

(28) Sans le retard observé dans les secteurs du numérique, la France n'aurait pas connu de décrochage agrégé de la productivité vis-à-vis des États-Unis entre 1997 et 2019. Voir Villani E. *et al.* (2026), « Le numérique, principal facteur du décrochage de la productivité française par rapport aux États-Unis », *Trésor-Éco*, n° 398.

(29) Bourgeois A. et Montornes J. (2023), « Produire en France plutôt qu'à l'étranger, quelles conséquences ? », *Insee Analyses*, n° 89.

(30) Voir Maurel F. et Sédillot B. (1997), « La concentration géographique des industries françaises », *Économie et prévision*.

(31) Berland B., Tabellini M. et Tricaud C. (2026), « Laissés pour compte : les effets locaux de la désindustrialisation en France », *Notes IPP*, n° 123.

(32) DG Trésor (2025), « Les enjeux économiques de la transition vers la neutralité carbone », rapport final (pp. 142-144).

(33) Ce résultat est issu d'une analyse comptable, sans modèle économique incluant les bénéfices du commerce international (cf. Cotterlaz P. et Gouel C. (2026), « Outsourcing decarbonization? How trade shaped France's carbon footprint (2000-14) », *Ecological Economics*, Vol. n° 240).

(34) Par ailleurs, les quotas carbone étaient largement alloués gratuitement GIEC (2022), « Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change ».

risques de réallocation des flux (*resource shuffling*³⁵) et prévoirait des dispositions spécifiques pérennes pour les exportateurs³⁶ – constituerait ainsi un levier de réindustrialisation verte.

Enfin, dans certains secteurs stratégiques, la faiblesse de la production industrielle française et européenne pose des problèmes de souveraineté. La production de semi-conducteurs illustre ces enjeux, à la fois par la dépendance de l'industrie française et européenne à ces composants de base, notamment dans l'industrie de défense, mais aussi par la forte concentration des capacités de production mondiales sur l'île de Taïwan. L'approvisionnement en terres rares, groupe de métaux indispensables à l'électronique, en est également un exemple puisque la Chine concentre largement cette chaîne de valeur, avec 60 % de l'extraction mondiale et 90 % du raffinage. Si la concentration dans un petit

nombre de pays de certaines chaînes de valeur a pu bénéficier aux secteurs en aval grâce à la baisse des prix, ces chaînes sont susceptibles de constituer une source de vulnérabilité pour l'appareil productif européen. Le contexte géopolitique récent a mis en lumière une asymétrie entre l'Union européenne et certains de ses partenaires commerciaux : l'Union est fortement exposée à l'instrumentalisation de ses dépendances tout en contrôlant elle-même peu de points de passage obligés des chaînes d'approvisionnement critiques mondiales³⁷. Combinée avec d'autres outils comme la diversification des fournisseurs ou la constitution de stocks, la réindustrialisation pourrait faciliter la maîtrise des risques de rupture d'approvisionnement et renforcer l'autonomie stratégique des économies françaises et européennes.

3. Une stratégie de réindustrialisation doit être ciblée sectoriellement et combiner plusieurs outils

3.1 Le soutien à la réindustrialisation s'est généralisé dans le monde, mais nécessite de cibler des secteurs à potentiel de croissance et stratégiques

Les interventions dites « verticales » de politique industrielle, qui cherchent à développer des secteurs économiques spécifiques, permettent de viser des objectifs plus précis en complément des politiques dites « horizontales », qui cherchent à créer un environnement favorable au développement de l'ensemble des entreprises³⁸. Les politiques verticales peuvent ainsi s'avérer plus efficaces pour répondre à certaines failles de marché, comme le manque de rentabilité d'un projet présentant des externalités positives, qui peut être causé par de fortes barrières à l'entrée ; ou le manque de financements, lorsqu'aucun investisseur n'est prêt à endosser seul le risque. Depuis 2010, de plus en plus de politiques industrielles verticales ont été mises en œuvre au niveau mondial : parmi les nouvelles mesures publiques significatives

avec un impact sur les flux internationaux de commerce, la proportion de celles visant un objectif de politique industrielle est passée de 10 % en 2010 à 37 % en 2022³⁹.

Cependant, ces soutiens verticaux sont parfois très coûteux, surtout s'ils sont peu ciblés. En outre, soutenir de trop nombreux secteurs peut réduire l'efficacité du soutien à chaque filière, qui devront lutter pour les compétences et ressources (énergie, foncier...) disponibles⁴⁰. La priorisation des secteurs bénéficiaires d'un soutien public doit résulter d'une analyse coûts-bénéfices et s'apprécie au regard de la contribution de chaque secteur aux objectifs de politique économique, ainsi que des chances de succès d'une intervention publique ciblée. Quatre critères peuvent en particulier être mis en évidence : la compétitivité à moyen terme, l'existence de débouchés crédibles, le caractère structurant des avancées technologiques et l'enjeu de souveraineté.

(35) Pratique par laquelle les exportateurs de pays tiers réallouent leurs flux d'exportations de biens faiblement carbonés vers l'UE pour réduire leur exposition au MACF sans modifier leurs pratiques de production. Cette stratégie est susceptible d'affaiblir l'efficacité environnementale du mécanisme en conduisant à réallouer les productions carbonées étrangères vers des marchés tiers hors UE.

(36) Le MACF vise à protéger la compétitivité des producteurs européens en assurant une tarification du carbone équivalente entre les produits importés et les productions européennes soumises au marché européen du carbone. La France soutient la mise en place de dispositifs ciblés et équilibrés pour limiter l'impact de la tarification du carbone en Europe sur les exportations européennes vers des marchés tiers.

(37) Pisani-Ferry J., Weder di Mauro B. et Zettelmeyer J. (dir.) (2024), "Europe's Economic Security", Paris Report 2, CEPR Press.

(38) Alvarez B. et al. (2025), « Enseignements des politiques industrielles passées », *Trésor-Éco*, n° 358.

(39) De biens, de services, d'investissement ou de travail. Voir Juhász R. et al. (2025), "Measuring Industrial Policy: A Text-Based Approach".

(40) Garcia-Macia D. et al. (2025), "Industrial Policy in China: Quantification and Impact on Misallocation", *IMF Working Paper*, No. 2025/155.

Le succès et la pertinence d'une intervention verticale dépend du potentiel de compétitivité de la filière à moyen terme. Plus le déficit de compétitivité avec les producteurs étrangers est important, plus il devient coûteux budgétairement et moins il devient efficace de soutenir la filière. De même, plus la filière est proche de la frontière technologique, plus elle a de chances de devenir compétitive. Le ciblage et le calibrage des soutiens verticaux doivent d'un autre côté éviter les effets d'aubaine, en minimisant le soutien aux secteurs déjà rentables.

En outre, l'analyse des politiques industrielles passées souligne l'importance de débouchés crédibles pour la réussite d'un soutien sectoriel. Dans certains cas, l'État lui-même se positionne en client, à l'image de plusieurs succès notables de la politique industrielle française (défense, TGV, nucléaire), mais lorsque le marché est de nature davantage privée, la capacité de l'État à identifier des débouchés porteurs devient déterminante. Les expériences historiques en France montrent ainsi des exemples d'échecs (plan Calcul) comme de réussite (Airbus)⁴¹.

L'identification des secteurs ciblés doit également prendre en compte l'effet d'entraînement du secteur sur l'ensemble de l'économie, en tant que fournisseur ou client des chaînes de valeur nationales, ou par le caractère structurant des avancées technologiques développées au sein de ce secteur⁴².

Au-delà des objectifs purement économiques (compétitivité, croissance) des interventions verticales, pour certains secteurs, le développement réussi d'une filière domestique peut générer un gain substantiel en matière de souveraineté. Une intervention peut ainsi être justifiée en cas de dépendance avérée de la France à des pays tiers, au vu de l'impact réel qu'aurait une rupture d'approvisionnement. Symétriquement, elle peut viser à cultiver de l'indispensabilité dans une chaîne de valeur mondiale, en soutenant l'émergence ou la compétitivité d'une filière.

De même, la contribution d'un secteur à la transition écologique et à la décarbonation constitue un argument supplémentaire en faveur d'une politique industrielle ciblée, qu'il s'agisse de soutenir l'émergence de technologies vertes ou la décarbonation de filières existantes.

Le plan France 2030, lancé en 2021 et doté de 54 Md€, constitue le principal outil de politique industrielle verticale en France. Il contribue au développement des secteurs stratégiques, autour de 10 objectifs, à l'horizon 2030, choisis afin de concentrer l'intervention publique là où elle est la plus justifiée⁴³. À la fin de l'année 2025, 44 Md€ avaient été engagés (dont 17 Md€ pour l'industrie)⁴⁴. Les évaluations micro-économétriques du plan montrent qu'il a eu un impact positif significatif sur la trajectoire des entreprises bénéficiaires, et en particulier sur l'emploi et le capital productif : en moyenne, au bout de trois ans, les entreprises lauréates d'appels à projets compétitifs ont augmenté leur emploi de 8 % et leurs immobilisations corporelles nettes de 15 % par rapport aux entreprises non-lauréates⁴⁵.

3.2 Le soutien financier à la réindustrialisation doit être adapté aux spécificités des secteurs aidés

La politique industrielle verticale peut prendre la forme de nombreux instruments, parmi lesquels le soutien financier joue un rôle important. L'objectif d'un soutien financier est de permettre à une ou plusieurs entreprises de réaliser un projet ou une action souhaitée par les pouvoirs publics. Il doit donc être suffisant pour rendre le projet rentable, mais également au plus juste pour garantir le bon usage des deniers publics. Si les subventions ont le mérite de la simplicité, d'autres types de soutien financier sont généralement plus efficaces car moins intensifs en argent public.

Tout d'abord, l'État peut, directement ou via ses opérateurs, octroyer des prêts ou des participations en fonds propres, lorsque des projets rentables ont du mal à trouver des financements privés, à des conditions de marché en tant qu'investisseur avisé. Cela peut être le cas lorsque la technologie est émergente ou que l'horizon de rentabilité est trop éloigné – configuration fréquente pour les entreprises innovantes, dont les actifs immatériels sont difficiles à évaluer et pour lesquelles le coût du capital est plus élevé. Bpifrance octroie ainsi un volume important de financement aux entreprises industrielles, notamment au travers de fonds abondés par l'État. C'est le cas du fonds French Tech Souveraineté, doté d'1 Md€, qui prend des

(41) Alvarez B. *et al.* (2025), *op. cit.*

(42) Voir Liu E. et Ma S. (2023), "Innovation networks and R&D allocation", *NBER Working Paper* 29607.

(43) Rapport Potier (2020), « [Faire de la France une économie de rupture technologique](#) ».

(44) Comité interministériel de l'innovation (2025), « [France 2030 : Innover pour une France résiliente et souveraine](#) ».

(45) À partir de données de financements PIA et France 2030 attribués par Bpifrance entre 2010 et 2024. Conseil d'analyse économique (2026), « [Des PIA à France 2030 : évaluation des aides compétitives en faveur de la croissance des entreprises](#) », *Focus du CAE*, n°143 ; DGE (2026), « [France 2030 : des effets positifs sur l'emploi et le capital productif des entreprises](#) », *Théma*, n°42.

participations minoritaires dans des entreprises technologiques exposées au rachat par des acteurs étrangers, ou du fonds Sociétés de projets industriels, à la dotation similaire, qui cible des projets industriels et intervient dans les phases d'industrialisation des projets innovants⁴⁶.

Dans le cas d'un projet qui n'est pas rentable, les raisons du déficit de rentabilité doivent être identifiées. En particulier, dans les secteurs innovants, la raison en est souvent le risque élevé du projet : l'exigence de rendement par les investisseurs peut alors être très élevée. Le soutien public peut diminuer cette exigence par des outils réduisant le risque du projet. L'avance remboursable est un prêt qui n'est remboursé qu'en cas de succès du projet, ce qui en limite les pertes potentielles. Certaines aides de France 2030 sont octroyées sous cette forme. Les mécanismes de garantie publique sont un autre instrument de réduction du risque, qui couvre une partie des pertes subies par le prêteur en cas d'échec du projet, ce qui réduit son coût de financement et peut le rendre finançable par des investisseurs privés. La garantie des projets stratégiques, en garantissant de la dette bancaire, soutient la mobilisation de financements en faveur des dépenses d'investissements de projets industriels stratégiques, en France et à l'étranger.

Enfin, s'il n'est pas possible de réduire le risque du projet, des outils subventionnels (aides budgétaires, mesures fiscales, prêts bonifiés) peuvent être envisagés pour en renforcer la rentabilité. Compte tenu du coût budgétaire de ces aides, leur efficacité doit d'autant plus être vérifiée au cas par cas. Ces subventions peuvent viser divers objectifs, comme soutenir l'innovation, la décarbonation, la souveraineté ou encore répondre à des subventions octroyées dans des pays tiers. La littérature économique permet de tirer quelques enseignements généraux sur ces aides. D'une part, l'efficacité des subventions est la mieux établie sur les étapes amont de R&D et de première industrialisation, qui génèrent de fortes externalités, mais aussi lorsqu'elles s'adressent aux jeunes entreprises⁴⁷, qui contribuent davantage à la création

d'emplois et à la croissance⁴⁸ et à l'innovation⁴⁹. D'autre part, la mise en concurrence des porteurs de projet dans l'octroi des aides permet également de renforcer l'efficacité du soutien. Ces enseignements sont mis en pratique dans le plan France 2030, dont le soutien est en majorité octroyé par des appels à projets concurrentiels et orientés vers des acteurs émergents. Les subventions, notamment lorsqu'elles soutiennent la production, peuvent par ailleurs générer des effets négatifs via la concurrence que les entreprises bénéficiaires exercent sur les non bénéficiaires⁵⁰. Il existe par ailleurs des dispositifs subventionnels subordonnés à des critères d'éligibilité : pour être efficaces, ceux-ci doivent cibler des défaillances de marché bien identifiées. C'est le cas des dispositifs visant à corriger les externalités environnementales, comme le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV), qui soutient des projets de réindustrialisation verte, ou encore la compensation des coûts indirects du carbone, qui permet de rembourser à des entreprises écono-intensives une partie du coût du système européen de quotas carbone incorporé dans le prix de l'électricité. Ces aides génériques sont complétées par des aides à la décarbonation plus ciblées sur des projets spécifiques comme l'appel d'offres grands projets industriels de décarbonation.

Au-delà de la sélection des secteurs prioritaires et du type d'instruments de soutien choisi, le processus de soutien aux projets doit surtout prévoir la capacité à arrêter les projets ou stratégies en échec. En effet, cette capacité contribue tout autant à l'efficacité de la politique publique qu'une bonne sélection initiale des projets⁵¹.

Enfin, la stratégie verticale de soutiens au projet doit s'intégrer à la politique industrielle européenne, pour lui être à la fois cohérente et complémentaire. Un soutien européen coordonné sur des priorités communes est essentiel, notamment lorsque l'intensité capitaliste et les économies d'échelle sont fortes, comme dans la microélectronique. Les projets importants d'intérêt européen communs (PIIEC) sont un exemple de

(46) [Projet annuel de performances, annexe au projet de loi de finances pour 2026](#), programme 423.

(47) Li X. et Vaziri M. (2026), "Targeting state aid: firm-level evidence from France", *IMF Working Paper* 2026/122.

(48) Haltiwanger J. et al. (2013), "Who Creates Jobs? Small vs. Large vs. Young", *The Review of Economics and Statistics* ; Criscuolo C. et al. (2014), "The Dynamics of Employment Growth: New Evidence from 18 Countries", *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers* ; Haltiwanger J. et al. (2016), "High Growth Young Firms: Contribution to Job, Output and Productivity Growth", *Measuring Entrepreneurial Businesses: Current Knowledge and Challenges*, NBER.

(49) Kolev J. et al. (2022), "Of Academics and Creative Destruction: Startup Advantage in the Process of Innovation", *NBER Working Paper* 30362.

(50) Rotemberg M. (2019), "Equilibrium Effects of Firm Subsidies", *American Economic Review* ; Kim M. et al. (2021), "The plant level view of an industrial policy: the Korean heavy industry drive of 1973", *NBER Working Paper* 29252.

(51) Rodrik (2009), "Industrial Policy: Don't Ask Why, Ask How", *Middle East Development Journal*.

politique industrielle européenne coordonnée, notamment sur la microélectronique, bien que les financements octroyés restent nationaux. Les entreprises françaises doivent en outre chercher à bénéficier des instruments européens de soutien. La France peut toutefois avoir également des priorités qui lui sont propres, notamment lorsqu'elle a un avantage comparatif spécifique comme sur le nucléaire, et alors l'échelon national est le plus pertinent.

3.3 Les mesures de soutien à la demande, un complément qui peut être renforcé par de la préférence européenne et la politique commerciale

Le soutien à la demande passe principalement par trois instruments : la commande publique, les subventions à l'achat et, de plus en plus, les critères de contenu local qui peuvent leur être adossés.

La commande publique est un outil historique de politique industrielle, mobilisé lors du développement du nucléaire français comme, plus récemment, à travers le programme Proqima lancé en 2021 pour disposer d'un ordinateur quantique à l'horizon 2032. Sa portée est cependant limitée : elle ne concerne qu'une partie du tissu industriel, avec un poids très variable selon les secteurs, et les règles de mise en concurrence des marchés publics interdisent de l'orienter par défaut vers des entreprises nationales.

Les subventions à l'achat permettent de toucher d'autres secteurs et d'orienter l'offre par la demande. Leur ciblage échappe toutefois en partie à l'État, puisque l'acte d'achat revient *in fine* aux consommateurs, ce qui en fait un levier imparfait pour développer des capacités industrielles.

Un nombre croissant de pays conditionnent dès lors tout ou partie de leurs subventions, ou facilitent l'accès à leurs marchés publics, à des critères de contenu local⁵². Ces mesures peuvent générer une hausse durable de la production d'une filière⁵³, et la littérature en souligne la pertinence pour protéger temporairement une filière naissante ou en rattrapage,

le temps qu'elle bénéficie d'effets d'apprentissage et d'économies d'échelle⁵⁴. Elles ne garantissent en revanche à elles seules ni l'émergence de la filière, ni sa compétitivité ou son caractère innovant à long terme⁵⁵, et peuvent pénaliser le reste de l'économie lorsque l'écart de compétitivité avec les productions étrangères exclues est important. Leur efficacité suppose donc de les cibler sur des secteurs disposant de perspectives de compétitivité et de croissance, et de les accompagner de mesures de soutien à la filière. Les bénéfices attendus de ces mesures de contenu local doivent être mis en regard du surcoût d'acheter européen et d'éventuels risques de rétorsion par les pays tiers, ce qui implique également de les cibler sectoriellement. En France, l'atteinte d'un score environnemental (éco-score) minimal est depuis 2024 l'un des critères d'éligibilité aux aides à l'achat de véhicules électriques neufs, entraînant une croissance rapide de la part de marché des véhicules électriques européens, ayant un meilleur score⁵⁶.

C'est dans ce cadre et notamment sous l'impulsion de la France que la Commission européenne a proposé, dans son projet d'accélérateur industriel publié en mars 2026⁵⁷, de favoriser la production locale dans les subventions et les marchés publics de certains secteurs stratégiques, dont les technologies net-zéro et les véhicules électriques.

Enfin, les instruments de défense commerciale peuvent être mobilisés pour protéger les entreprises européennes de la concurrence déloyale internationale. La défense commerciale européenne repose sur trois instruments : (i) l'antidumping, qui vise les importations notamment vendues à des prix inférieurs au prix comparable pratiqué pour un produit similaire, au cours d'opérations commerciales normales, dans le pays d'exportation, (ii) les mesures antisubventions, qui visent les importations bénéficiant de subventions ciblées leur donnant un avantage à l'exportation, et (iii) les mesures de sauvegarde multilatérale, qui protègent temporairement les secteurs menacés par une hausse rapide des importations. Elle est complétée par d'autres instruments, tels que le règlement sur les subventions

(52) Braunschweig O. (2024), "Striking a Balance on Local Content Requirements in Trade Agreements: The Case of the Energy Sector", *Council on Economic Policies*.

(53) Comme le secteur éolien en Chine et en Espagne (voir Kuntze JC. et Moerenhout T. (2013), "Local Content Requirements and the Renewable Energy Industry – A Good Match?", International Center for Trade and Sustainable Development.) ou les poids lourds en Russie (voir Deringer H. *et al.* (2018), "The Economic Impact of Local Content Requirements: A Case Study of Heavy Vehicles", *ECIPE Occasional Paper*).

(54) Rodrik D. *et al.* (2024), "The New Economics of Industrial Policy", *Annual Review of Economics*.

(55) OCDE (2015), "Overcoming Barriers to International Investment in Clean Energy".

(56) Voir Manguyres C. *et al.* (2026), "The Trade-Off Between Decarbonization and Reshoring: Evidence from the French EV Environmental Score Reform".

(57) Commission européenne (2026), "Industrial Accelerator Act".

étrangères, permettant de contrôler toute action économique ayant lieu sur le territoire européen. La France soutient la réforme et le renforcement des instruments de défense commerciale, dans un contexte de multiplication des pratiques déloyales.

3.4 La réindustrialisation nécessitera dans tous les cas des conditions cadres favorables

Un cadre institutionnel et économique favorable est un préalable au succès de toute politique de réindustrialisation et renforce l'efficacité des politiques verticales⁵⁸. Les politiques qui y concourent sont très diverses.

Les mesures liées au cadre fiscal-social (fiscalité, taux de cotisations) visent à abaisser le coût des activités productives ou à orienter les décisions des entreprises. La baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés de 33 % à 25 % entre 2018 et 2022 a contribué à renforcer l'attractivité de la France pour les investissements. Pour autant, le niveau de prélèvements obligatoires sur les entreprises reste élevé en comparaison de la plupart des pays européens : la France se situait en 2024 à la deuxième place de l'UE pour les prélèvements sur les sociétés non financières (25,2 % de leur VA), derrière Chypre (27,1 %).

Les entreprises bénéficient aussi d'aides financières importantes (4,8 % de leur VA, quatrième place en UE) qui contribuent à l'attractivité, comme le CIR qui baisse le coût de la R&D. Ces aides compensent partiellement la fiscalité et, net des aides, le taux de prélèvement obligatoire en France passe en troisième place de l'UE (20,4 % de leur VA) derrière Chypre et la Suède, et bien au-dessus de l'Allemagne (11,8 %)⁵⁹.

Des mesures normatives peuvent améliorer le cadre institutionnel et réglementaire ou le fonctionnement et l'accès des marchés. Ces mesures non financières pèsent autant dans les choix de localisation des entreprises que les soutiens financiers disponibles⁶⁰. Plusieurs réformes menées depuis 2017 s'inscrivent dans cette logique : les lois Pacte (2019), d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP 2020), Industrie Verte (2023) et, plus récemment, la loi de simplification de la vie économique (mai 2026), poursuivent un même objectif d'allègement des normes et des contraintes administratives, notamment pour les entreprises industrielles et les PME. Si les sondages auprès des entreprises laissent penser que ces efforts ont porté leurs fruits, des améliorations restent encore à faire, avec environ six et sept industriels sur dix qui voient respectivement dans la réglementation des affaires et le droit du travail un frein à l'investissement⁶¹.

Enfin, dans un contexte où la performance éducative en France se dégrade⁶², investir dans la formation initiale favorisera l'acquisition de capital humain et donc la productivité des travailleurs. La réforme du financement de l'apprentissage⁶³ et celle des lycées professionnels contribuent notamment au développement des compétences. Plus largement, d'autres politiques peuvent améliorer l'écosystème des entreprises à travers, par exemple, la qualité de la recherche et de la formation, ou les infrastructures. Ces dimensions sont essentielles au maintien de la France, aujourd'hui première destination européenne pour les investissements étrangers, au sommet des classements d'attractivité des pays européens⁶⁴.

(58) Warwick K. (2013), "Beyond Industrial Policy: Emerging Issues and New Trends", *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers* ; OCDE (2026), "Industrial Policy Handbook: From Strategy Design to Implementation".

(59) Fipeco (2025), « Aides reçues et prélèvements payés par les entreprises ». Les montants d'aide diffèrent ici des montants issus du recensement récent des aides publiques aux entreprises, pour lesquels il n'existe pas de comparaison internationale. Rapport relatif aux aides publiques aux entreprises, Annexe au projet de loi de finances pour 2027.

(60) Lachaux A. et Lallement R. (2020), « Les facteurs de localisation des investissements directs étrangers en Europe – Le cas des sites de production, d'innovation et des sièges sociaux », *Document de travail*, n° 2020-16, France Stratégie.

(61) Ces taux sont maintenant similaires aux autres pays européens. Voir Banque européenne d'investissement, *EIB Group Survey on Investment and Investment Finance* (EIBIS), vagues 2016-2025.

(62) Barde V. et Leclair B. (2025), « La performance du système éducatif en France : quels enjeux économiques ? », *Trésor-Éco*, n° 377.

(63) Ministère du travail et des solidarités (2025), « Réforme du financement de l'apprentissage », dossier de presse.

(64) EY (2026), Baromètre EY de l'Attractivité de la France 2026 L'Europe à l'épreuve. La France à l'heure des choix.

Éditeur :

Ministère de l'Économie,
des Finances et de la
Souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

Directeur de la Publication :

Dorothee Rouzet
tresor-eco@dgtresor.gouv.fr

Mise en page :

Maryse Dos Santos
ISSN 1777-8050
eISSN 2417-9620

Derniers numéros parus

Octobre 2026

N° 407 Le financement des investissements dans les infrastructures de transport

Eléonore Delfortry

N° 406 Le système de retraite face aux défis démographiques

Charlotte Combier

N° 405 Logement : des tensions structurelles pesant sur l'offre et la mobilité

Diego Davo, Clémence Faivre, Anouk Pradier

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/tags/Tresor-Eco>



Direction générale du Trésor



@DGTresor

Pour s'abonner à *Trésor-Éco* : bit.ly/Trésor-Eco

Pour toute demande presse, merci de vous adresser à presse@dgtresor.gouv.fr (01 44 87 73 24)

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique.